

CHAMPIONNAT BMX DE LA LOIRE

Dimanche 8 mars 2026 • Saint-Paul-en-Jarez



BMX



Dimanche 8 mars 2026

CHAMPIONNAT DE LA LOIRE 2026



Piste Z.I. les Fraries
42740 St-Paul-en-Jarez

Entrée gratuite
Buvette/restauration sur place



BMX
SAINT-PAUL - VALLÉE DU GIER

Le club de BMX Saint-Paul - Vallée du Gier
et sa municipalité sont heureux de vous accueillir
le **8 mars 2026** pour le **Championnat de la Loire**.

Toute l'équipe vous souhaite de passer
une excellente journée.

RÈGLEMENTATION

Le Championnat de la Loire est obligatoire pour participer au championnat de région.

Ce championnat se déroulera sur une seule épreuve et opposera les pilotes du département.

Seuls les pilotes ligériens pourront participer.

Le port du maillot du club est obligatoire dès le début des compétitions.

Cette compétition est inscrite au calendrier, la réglementation FFC sera donc appliquée.

Chaque club devra avoir 3 arbitres à proposer pour la compétition.

Les pilotes en 1^{ère} année de licence sont autorisés à disputer l'épreuve du Championnat Départemental.

Chaque BMX devra être équipé, en plus de la plaque frontale, d'une plaque d'identification latérale qui sera fixée sur le cadre. Cette plaque servira pour le contrôle des arrivées. Les numéros collés sur le cadre sont interdits.

Le pilote inscrit se blessant au cours des essais sera classé sous 2 conditions :

- Il faudra avertir le secrétariat avant la 2^{ème} manche qualificative.
- Avoir un certificat médical ou l'attestation des secouristes.

Si les pilotes d'une catégorie (garçon ou fille) ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés dans la catégorie inférieure ou supérieure tout en gardant un classement séparé.



PROCÉDURE

Les engagements doivent être effectués par les clubs via l'espace club du comité Auvergne-Rhône-Alpes, conformément à la procédure habituelle.

La clôture des engagements est fixée au **lundi 02 mars à 12h00**.

Les inscriptions complémentaires de pilotes seront acceptées jusqu'au jeudi 15h00 précédant la compétition.

Le non-respect des délais d'engagement fixés par le règlement de l'épreuve entraînera une pénalité. Les pilotes ne pourront être inscrits que par leur club, et le montant des droits d'engagement sera majoré de 5 euros.

Aucun remboursement ne pourra être effectué après la date de clôture indiquée.

MONTANT DES ENGAGEMENTS : 11€ pour toutes les catégories.

17 CATÉGORIES

Catégories Cruiser :

Cruiser Fille et Femme · Cruiser Garçon et Homme

Catégories 20 Pouces Fille et Femme :

U7 · U9 · U11 · U13 · U15 · U17 · U19 et plus

Catégories 20 Pouces Garçon et Homme :

U7 · U9 · U11 · U13 · U15 · U17 · U19 · Homme 19 ans et plus



HORAIRES

Le timing de course, établi par le Président de Jury, devra suivre autant que possible le timing prévisionnel ci-dessous et pourra être ajusté en fonction du nombre de participants lors de l'épreuve.

ESSAIS + COMPÉTITION

10h00	Début des essais toutes catégories
11h45	Manche 1
12h30	Pause repas
13h45	Manche 2 et 3 et phases finales
17h00	Remises des récompenses



PODIUM PROTOCOLAIRE

Tout pilote concerné est obligé de participer aux cérémonies protocolaires, en tenue de compétition (sauf le casque), avec des chaussures fermées et le maillot du club **obligatoire.**

Seuls le masque, le bonnet et la casquette sont autorisés. Les objets publicitaires sont prohibés sur le podium protocolaire. Les pilotes devront être prêts à monter sur le podium à l'appel de leur nom.

Lorsque le pilote ne se présente pas ou si il a un équipement ou un comportement incorrect lors de la cérémonie protocolaire il sera sanctionné par le Président de jury par une disqualification. *Article 6.9.005 du règlement.*

CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Un podium sera organisé après les finales.

Le podium sera offert par le comité de la Loire avec le maillot de champion.

Les récompenses, du 4 au 8^{ème} seront offertes par le club organisateur.



INFOS GRAND PUBLIC

EMPLACEMENTS

Des parkings situés à proximité de la piste de BMX sont accessibles en suivant les fléchages. Le club organisateur ne pourra être reconnu responsable de vols ou dégradations qui pourraient être commis sur le parking ou la piste.

SÉCURITÉ

Une équipe de secouristes sera présente sur la piste dès le début des essais.

TENTES CLUBS

Les tentes clubs sont acceptées autour de la piste (2 tentes maxi par club).

ACCÈS PUBLIC

L'entrée est gratuite pour tous.

RESTAURATION

Tout au long de la journée, vous trouverez de quoi vous restaurer sur place. Caisse centrale avec paiement par carte bleue.



ACCÈS / PLAN DU SITE

BMX Saint-Paul - Vallée du Gier

Piste Z.I. les Fraries

42740 St-Paul-en-Jarez

Depuis l'A47

- Sortie 13 (Saint-Paul-en-Jarez)
- Au rond-point, prendre la 1^{ère} sortie (Rue Jean Jaurès) et continuer sur 900 m
- Au rond-point, prendre la 3^{ème} sortie (Route de St-Paul) et continuer sur 550 m
- Au rond-point, prendre la 2^{ème} sortie (Route de St-Paul) et continuer sur 550 m
- Tourner à droite sur Boulevard Noël Landy



Conformément à la réglementation le complexe sportif est non-fumeur.
L'accès des animaux, notamment des chiens, est interdit.

CONTACT

Président :

Sébastien Masson

Tél. : 06 98 92 03 80

Email : p.bmx.vdg@gmail.com

Secrétaire :

Alexandra Lhuillery

Tél. : 06 14 41 25 94

Email : secretariatbmbspvdg42@gmail.com

MERCI à
nos partenaires !

